

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Daniel BONHOMME

Date d'envoi de la convocation : 10 juin 2022

Absent excusé : M. Yves BIGOT

**DELIBERATION 36/2022 – CESSIONS SOUMISES A DROIT DE
PREEMPTION URBAIN**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Monsieur Le Maire présente les ventes des parcelles cadastrées ci-après :

Section	numéro	superficie	adresse
AC	429	657 m ²	17 rue de saint-malo
ZM	232/233/234/236	1 ha 03a 54ca	le pont thomas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renoncer à son droit de préemption sur les ventes ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 27 juin 2022

et transmission en Préfecture, le 27 juin 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 27 juin 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

